

2020-30-04 : Travaux d'électricité dans le logement communal 19 Grande Rue

Le Maire présente au conseil municipal les devis des entreprises contactées afin de remplacer le tableau électrique du logement communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des présents et représentés le devis de l'entreprise PETILLAT-LOISON d'un montant de 239 € H.T. pour la fourniture du tableau électrique (à ce montant s'ajoute les frais de main d'œuvre) et AUTORISE le Maire à signer le devis.

Le conseil municipal charge Maud MARQUAND de contacter une entreprise spécialisée afin d'obtenir un devis pour un diagnostic de performance énergétique DPE.

Compte tenu des frais engagés pour la remise en état de ce logement, le Maire propose de réunir la commission des finances afin de réévaluer le montant du loyer mensuel. La commission des finances se réunira le samedi 12 décembre 2020 à 9h30.

III – Informations diverses :

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de remplacer le ballon d'eau chaude du logement situé au-dessus de l'école, au 15 Grande Rue, qui est défectueux et qui provoque un dysfonctionnement électrique. Le conseil décide de solliciter des devis à des entreprises de plomberie.

Amalric MAROT conseille de faire vérifier l'installation électrique du ballon d'eau chaude par un professionnel.

Maud MARQUAND a sollicité une entreprise de Sergines afin d'obtenir un devis pour l'installation de 2 nouveaux projecteurs sur l'église. Le Maire présente le devis.

Le conseil se prononcera sur ce projet lorsque le SDEY nous aura transmis leur devis.

Le Maire fait part au conseil de l'intervention de l'entreprise CIVB, le 20 novembre 2020 suite à une panne du compresseur au poste de refoulement de La Pommeraie.

A la demande de la commune et du SDEY, l'entreprise EIFFAGE qui est chargée de la maintenance préventive des éclairages publics est intervenu à nouveau, le lundi 16 novembre 2020. En effet, des réparations n'avaient pas été réalisées lors de leur précédent passage.

Les travaux de réfection de la toiture de l'église et la réparation du toit de l'appentis et des sanitaires derrière l'église sont terminés depuis quelques jours.

Le Maire fait part du mail de remerciement adressé au conseil municipal par Margot MARQUAND pour les petits travaux d'entretien réalisés par les employés des services techniques dans le studio qu'elle occupe. Le Maire précise que l'entreprise PETILLAT est passée afin de contrôler le problème constaté sur le ballon d'eau chaude de ce logement (eau grasse et légèrement colorée). L'entreprise PETILLAT doit contacter le fournisseur du ballon.

Le Maire signale au conseil que l'arrêt maladie de deux de nos agents communaux ont contraints la commune à revoir la réorganisation des services.

De plus, la commune a fait appel à un agent de l'association AICPYS pour venir en renfort au service de cantine scolaire.

Intervention des conseillers :

Laurent MARTY informe le conseil que la commission « Communication, Culture, Citoyenneté et Patrimoine » se réunira prochainement pour préparer la parution du prochain bulletin municipal, la sortie du nouveau site web ainsi que la saison culturelle 2021.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h10

Le Maire, Gilles Bonneau